

Différences



Septembre 1996 – N° 177

☐ SOMMAIRE

International	
<i>L'autre tribunal</i>	3
Marie-Noëlle Bornibus	
La rentrée	
<i>Des atouts pour agir</i>	4
Lilliane Lainé	
Sans-papiers	
<i>L'incohérence et la brutalité</i>	4
Histoire	
<i>Les 35 ans du 17 octobre</i>	4
Notre documentation	
<i>Nouveautés</i>	5
Laurent Canat	
Point de vue	
<i>Le négationnisme</i>	6
Claude Liauzu	
Chrono	10
<i>Véronique et Sarah sont libres</i>	10
Nécrologie	
<i>Disparition de trois membres du MRAP</i>	12

Ainsi que notre jeu
en pages 6 et 7, préparé
par Chérifa Benabdessadok

Israël-Palestine

LE PROCESSUS DE PAIX EST EN DANGER

L'arrivée aux affaires politiques israéliennes d'une coalition de droite peu encline à respecter et à approfondir les accords avec les Palestiniens soulève de profondes inquiétudes. Pour tenter de saisir les chances d'une paix fragile, Eliane Benarrosh a rencontré Ilan Halevi, représentant de l'OLP à l'Internationale socialiste.

☞ page 2

éditorial

Le droit aux droits

Le dossier des sans-papiers aurait été traité avec « humanité et fermeté » : ainsi parla M. Juppé le jeudi 22 août dernier. Pourtant, le vendredi 23 août à 7h30, c'est à la hache qu'on est passé aux travaux pratiques. L'intervention policière a non seulement profané une église mais elle a également abîmé une certaine image de la France dans le monde. Ce jour restera comme une tâche honteuse, un vendredi noir dans les consciences de ceux qui sont attachés à la dignité de la personne humaine.

Jamais nous n'oublierons le regard de cet enfant sortant de l'église, un dessin à la main, entouré d'une meute de CRS. De la colère et du chagrin est né l'espoir aussi. L'exemplaire et reconfortante mobilisation d'anonymes, de personnalités, de syndicats, de partis politiques, des églises, est incontestablement un signe encourageant.

Quel gâchis ! la libération des trois-quarts des sans-papiers de Saint-Bernard et surtout les déclarations du Président de la République et du Premier Ministre sur l'éventuelle adaptation

des lois Pasqua sont un aveu tardif et une reconnaissance de fait des situations inextricables générées par ces lois que nous n'avons eu de cesse de dénoncer depuis des années.

Désormais rien ne sera plus comme avant. A nous d'aider à faire grandir la mobilisation pour l'abrogation des lois Pasqua, pour la mise à plat approfondie des différentes législations antérieures qui ont contribué à créer ces situations intenable, et pour redéfinir une autre politique d'immigration conjuguant intégration et citoyenneté.

N'oublions pas aussi que l'immigration est le cri de souffrance du Tiers-Monde qui retentit chez nous. On n'étouffera pas ce cri à coups de charters. La seule solution durable à l'exil contraint réside dans une politique qui allégerait les inégalités structurelles entre le Nord et le Sud.

Pour tout cela la lutte des sans-papiers qui ne fait que commencer force le respect.

Mouloud Aounit

(suite de la page 1)

LES FORCES DE PAIX DOIVENT SORTIR DE L'ATTENTISME

Différences : Comment peut-on expliquer l'échec de Shimon Pérès et le retour du Likoud au gouvernement ?

Ilan Halevi : On peut dire que la victoire de l'équipe de Benyamin Netanyahu a commencé avec la décision de Pérès d'anticiper les élections. Cette décision était en contradiction avec le calendrier d'application des accords intérimaires. Je m'explique : en avançant les élections, Pérès ajournait la poursuite du processus de paix. De ce fait, l'espoir de voir les deux peuples vivre en paix sur une même terre était reporté. Puis est arrivé la vague d'attentats contre des civils israéliens et la réaction du gouvernement israélien. Pérès a durci le ton vis-à-vis de l'Autorité palestinienne, il a imposé le bouclage des territoires palestiniens et pour finir, il s'est engagé dans la guerre au Liban avec l'horrible massacre de Cana. Le parti travailliste a, de ce fait, mené une campagne électorale ressemblant fort à celle du Likoud.

C'est en effet ce que nous avons pu constater de l'extérieur. La campagne électorale israélienne s'est déroulée dans un brouillard idéologique. Les deux candidats ont cherché à élargir leur électoral en s'appuyant sur le thème sécuritaire...

Shimon Pérès a, semble-t-il, oublié de rappeler aux Israéliens que M. Rabin a fini par s'engager dans la voie des négociations parce qu'il ne voyait pas d'autre alternative. C'est bien Rabin qui avait déclaré que l'Intifada l'avait contraint à engager le processus de paix. Au lieu d'appeler les électeurs à faire preuve de bon sens, Pérès a pensé leur plaire en se donnant le rôle de l'homme fort : bouclage des territoires avec ses conséquences catastrophiques, intensification de la répression et enfin opération contre le Liban.

Comment évaluez-vous la politique du gouvernement actuel ?

Depuis le 29 mai, la situation est nouvelle. Le Likoud, c'est-à-dire la droite nationaliste, est revenue au pouvoir et avec elle une

coalition composée d'opposants aux accords d'Oslo. Le gouvernement israélien actuel, même s'il ne claque pas la porte, agit comme s'il n'était pas engagé par les accords signés. Aujourd'hui tout est bloqué.

Le journal israélien Maariv a résumé le programme de Netanyahu en trois « non » et un « oui ». Non à un Etat palestinien, non à tout partage de souveraineté à Jérusalem, non à toute concession sur le Golan, oui à l'extension de la colonisation sur la rive occidentale...

Cette situation est vraiment dangereuse, lourde de dérives. Le gouvernement israélien va multiplier les piétinements diplomatiques et dans le même temps poursuivre la colonisation. La ville d'Hébron qui, selon les accords d'Oslo, devait être évacuée le 24 juin ne l'est toujours pas et on peut redouter que cela traîne, d'autant que l'administration américaine est paralysée jusqu'aux élections.

La déception des Palestiniens pourrait-elle conduire à une nouvelle Intifada ?

La vie quotidienne des Palestiniens, c'est le bouclage, une économie paralysée, 80% de chômage... Il faut le dire et le faire savoir : quand on parle de bouclage, il ne

s'agit pas seulement d'une interdiction d'accès aux territoires israéliens ou à Jérusalem annexée, mais aussi de séparer la Cisjordanie de la bande de Gaza, ce qui est contraire aux accords intérimaires et crée une situation désastreuse. Ces mesures ont été mises en place par les travaillistes et on aurait pu en espérer la levée. Le bouclage entretient et aggrave la frustration de la population palestinienne, c'est une vraie catastrophe ! Nous sommes à l'heure de tous les dangers. Le statu quo, s'il devait perdurer, va entraîner des frictions quotidiennes et qui sait si nous n'allons pas entrer dans une nouvelle forme de guerre. Le peuple palestinien veut défendre ses maigres acquis ; il va resserrer ses liens autour de l'Autorité palestinienne et défendre ses prérogatives.

Il est ressorti du colloque sur Jérusalem qui s'est déroulé au mois de mars à Paris (1) une volonté forte de trouver une solution au statut de Jérusalem. Peut-on encore nourrir l'espoir de trouver une solution équitable et réaliste ?

La nouvelle équipe au pouvoir en Israël s'est explicitement exprimée sur cette question. Les intentions sont nettes et ne portent pas à l'optimisme. Les nouveaux dirigeants mettent tout en oeuvre pour accélérer la judaïsation de la ville et Netanyahu a été très ferme dans son discours : « Jérusalem restera la capitale unie et éternelle d'Israël », a-t-il dit, aucun droit à la souveraineté ou même à une présence politique ne sera reconnu aux Palestiniens.

Le sommet arabe du Caire qui s'est déroulé au mois de juillet a-t-il fait avancer les choses ?

SAUVER LA PAIX

Le MRAP partage les inquiétudes que suscite l'arrivée de la nouvelle équipe au pouvoir en Israël et les incidences sur le processus de paix. Cette inquiétude est d'autant plus justifiée que le nouveau Premier ministre, Benyamin Netanyahu, n'a fait aucun geste dans le sens de l'apaisement, bien au contraire. L'entrée de Sharon au gouvernement et les attributions qui lui sont confiées ne constituent pas non plus un facteur d'apaisement. Pour leur part, les Etats-Unis, qui peuvent infléchir la politique israélienne vers la paix, font preuve d'une grande prudence malgré leur attachement aux accords d'Oslo.

Les personnalités et organisations représentatives se doivent de mener une campagne auprès des gouvernements européens pour sauver le processus de paix. Pour sa part, le MRAP mettra tout en oeuvre pour que sept mois après l'assassinat de Rabin qui voulait permettre à Israël de sortir des territoires occupés, son meurtrier ne puisse triompher dans sa cellule.

E.B.

Au cours de ce sommet arabe un avertissement au gouvernement israélien a été lancé. Il a manifesté une forme d'unité, mais il laisse du temps à Netanyahu pour intensifier la colonisation et bloquer les négociations en imposant de nouvelles conditions. Il faut de plus tenir compte des contradictions internes et des dissensions du monde arabe sur lesquelles Netanyahu bâtit sa stratégie.

Vous vous trouviez dans la région au moment des élections. Comment les Israéliens ont-ils réagi à l'échec de Pérès et au retour du Likoud ? Un mouvement d'opposition aux ambitions expansionnistes du gouvernement de Netanyahu se dessine-t-il ?

Il existe traditionnellement en Israël un légitimisme démocratique et personne ne remet en question le verdict des urnes. Les forces d'opposition sont tétanisées. Le parti travailliste n'a pas encore réagi à sa propre défaite, il est occupé à régler les comptes et à chercher les responsables de son échec. Certains de ses membres seraient prêts à participer à un gouvernement d'union nationale ; on entend peu Le Metz. Mais cette fraction de la gauche peut reprendre du poids. Pour le moment, on assiste à un certain attentisme. Le Front démocratique pour la Paix et la Légimité a obtenu cinq sièges au Parlement, il y a donc une force progressiste judéo-arabe à la Knesset avec la liste arabe démocratique qui peut constituer une minorité de pression et qui dispose d'une tribune parlementaire sur laquelle on peut s'appuyer.

Comment évaluer les capacités d'intervention des forces de pression susceptibles d'infléchir la stratégie du Likoud ?

Netanyahu ne va pas se dédire par rapport aux accords d'Oslo, mais sa politique va démontrer le contraire. On peut s'attendre à ce que le contenu de ces accords soit écorné, comme cela a d'ailleurs été le cas avec Rabin et Pérès. La libération des milliers de Palestiniens toujours détenus dans les prisons israéliennes sera ralentie. On peut craindre aussi de fréquents bouclages des territoires, punition collective qui entraîne, comme je l'ai déjà dit, la famine pour leurs habitants. Netanyahu va poursuivre le renforcement et l'élargissement des colonies. Il n'a jamais caché ses visées expansionnistes. Au regard de cette situation, il est du devoir de tous les partisans de la paix de réagir. L'Europe peut jouer un rôle im-

portant. Elle a en effet adopté une politique plus équilibrée envers le Proche-Orient, ce qui laisse espérer qu'elle puisse constituer une force de pression. Chirac a fait en sorte que le sommet du Caire se transforme en un sommet de soutien au processus de paix et à l'Autorité palestinienne ; il a réagi sans ambiguïté à l'opération sanglante contre le Liban.

A Londres, le président Arafat a été reçu en chef d'Etat et le gouvernement du Royaume-Uni s'est prononcé en faveur d'un Etat palestinien. Compte tenu des relations privilégiées entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis, on peut se demander si le Royaume-Uni ne s'est pas posé en éclaircisseur dans ce contexte particulier.

Il y a là un espace de pression diplomatique européen et arabe qui doit être occupé. Mais il me semble aussi que sans un mouvement d'opinion en Europe qui prenne la mesure du danger auquel est

confronté le processus de paix, les gouvernements européens ne se bousculeront pas pour faire avancer les choses. Les personnes et les mouvements qui peuvent influencer sur l'opinion publique doivent prendre conscience de la fragilité du processus de paix. La pression de l'opinion publique peut revêtir différentes formes : il ne faudrait pas attendre qu'une tragédie se produise pour engager des actions de soutien au processus de paix. Ce serait dramatiquement trop tard. Nous comptons beaucoup en France sur ceux qui se sont toujours mobilisés pour la reconnaissance d'un Etat palestinien et pour une paix juste et durable.

Propos recueillis par Eliane Benarrosh

(1) Organisé à l'initiative du Forum des citoyens de la Méditerranée à l'Unesco, voir compte rendu dans Différences n°173, avril 1996

PURIFICATION ETHNIQUE : L'AUTRE TRIBUNAL

LE TRIBUNAL PERMANENT DES PEUPLES a consacré deux sessions en 1995 à la purification ethnique dans l'ex-Yougoslavie. Alors que le tribunal international de La Haye commence à travailler, dans les conditions difficiles que l'on connaît, il est intéressant de se référer à ce que dit le TPP. Désignant comme responsables principaux les dirigeants de Pale, le TPP ne ménage pas pour autant les présidents Milosevic et Tudjman. En outre, il incrimine des responsables indirects tels que ceux qui ont refusé d'entendre l'appel désespéré que lançait le 10 avril 1994 le maire de Gorazde ; ceux qui ont étouffé l'information alors que se préparaient les massacres de Srebrenica (les services secrets des Etats-Unis, le commandant de la Forpronu qui n'a pas alerté le secrétariat de l'ONU) ; le Conseil de sécurité qui n'a pas donné à la Forpronu un mandat assez clair pour être efficace et avant tous ceux-la : certains Etats, puis la Communauté européenne qui ont reconnu la Slovaquie et la Croatie sans exiger les garanties dues aux minorités selon la Convention d'Helsinki ; des Etats encore (dont la France) qui n'ont pas ratifié la convention

internationale contre le recours aux mercenaires (on connaît les crimes commis par les milices d'Arkan et de Seselj).

Et maintenant que faire ? De toutes façons, en priorité, diffuser ces informations afin que l'opinion publique puisse jouer son rôle, exercer une pression telle que les coupables soient livrés à la justice, condition préalable au retour de la confiance (comment retourner habiter là où règnent ceux qu'on a connus comme bourreaux ?) ; exiger des Eglises et autorités religieuses des prises de position non équivoques contre les massacres et une condamnation des nationalismes et des « ethnismes » ; exiger des gouvernements qu'ils accordent le droit d'asile aux réfugiés bosniaques et kosovars.

La paix ne pourra être vraiment rétablie sans l'intervention des peuples. Un appel est lancé, disponible en anglais, français, allemand. Le MRAP peut l'envoyer à ceux qui le demanderont. La force brutale ne doit pas avoir le dernier mot sur le terrain où elle a fait tant de morts.

Marie-Noëlle Bornibus

DES ATOUTS POUR AGIR

LES MESURES gouvernementales prises cet été vont, à coup sûr, aggraver le fonctionnement de l'institution scolaire : difficultés économiques pour les familles, en particulier celles déjà touchées par le chômage, qui verront l'allocation de rentrée diminuée ; difficultés pour les enseignants confrontés à la suppression de quelque 2 000 postes, consécutive à la réduction globale du nombre d'emplois dans la fonction publique. Difficultés également pour les élèves qui seront les premières victimes de cette situation : comment parler d'intégration et de soutien scolaire lorsque les élèves sont entassés dans des classes aux effectifs toujours plus lourds ? Les bénéficiaires de cette situation risquent bien d'être le Front national et ses satellites dont le discours démagogique et simpliste peut trouver un écho auprès d'une population qui ne sait plus où placer ses espoirs (cf. Différences n° 176).

Face à cette dégradation généralisée, notre action doit être offensive sur tous les terrains. Il convient de prendre contact avec les syndicats d'enseignants, les associations de parents et d'élèves dans le but d'organiser des actions unitaires pour l'ob-

tention de moyens supplémentaires ; mais aussi d'engager une réflexion en profondeur sur le système éducatif.

1997, année européenne contre le racisme

En dépit de ce grave constat, nous avons en effet des atouts importants pour développer notre action. Ainsi, sur proposition du Parlement européen, le Conseil a décidé de faire de 1997 une année européenne contre le racisme. Ce projet est doté d'un budget important destiné à financer des actions locales, nationales et à l'échelle européenne, dans le domaine de l'intégration sociale et de la prévention du racisme. C'est là en ce qui nous concerne un outil pour impulser des initiatives diverses notamment en matière d'éducation. La Commission Education a d'ores et déjà prospecté deux pistes de travail :

— l'une concerne un projet d'enquête mené simultanément par des jeunes de plusieurs pays européens sur le thème : « immigration, racisme et xénophobie » ;
— l'autre est relatif à un projet de travail sur la mémoire de la seconde guerre mondiale déjà réalisé par le lycée Rodin à Pa-

ris ; il s'agirait d'associer des élèves de plusieurs pays européens sur leur appréhension de cette histoire commune. Ce projet pourrait trouver des relais dans les établissements scolaires pratiquant des échanges avec l'étranger. L'apport des comités locaux sera extrêmement précieux.

25^{ème} anniversaire

L'année 1997 sera aussi celle du 25^{ème} anniversaire de la loi française contre le racisme. Cet anniversaire est une opportunité pour faire connaître la législation antiraciste à un moment où certains articles, notamment ceux qui concernent le négationnisme, sont contestés. Afin de sensibiliser les jeunes, le secteur Education travaille actuellement à la réalisation d'un grand jeu pédagogique qui devrait être prêt au début de l'année. Ce jeu destiné aux enfants de 8 à 12 ans permettra également de combler l'insuffisance de notre matériel destiné aux écoles primaires par lesquelles nous sommes très souvent sollicités. Il permettra en outre aux comités locaux d'intervenir auprès des inspecteurs primaires, directeurs d'écoles et municipalités. Beaucoup de tâches nous attendent. Des moyens d'interventions existent, des outils sont disponibles. A nous de savoir nous mobiliser dès la rentrée. ♦

Liliane Lainé

Sans-papiers : le choix de l'incohérence et de la brutalité

LE GOUVERNEMENT a fait donner l'assaut à l'église Saint-Bernard le vendredi 23 août tôt dans la matinée. Les Africains sans-papiers qui s'étaient réfugiés dans l'église pour contester le statut d'irréguliers dans lequel les avaient plongé les lois Pasqua ont été délogés par la force ainsi que les citoyens, militants ou non, qui dormaient là pour les soutenir dans leur combat. Le bilan du week-end suivant l'intervention policière est symptomatique du cafouillage dans lequel les autorités françaises se sont fourvoyées. Il est en effet difficile de comprendre le choix de la force au moment où des solutions négociées semblaient sur le point d'aboutir grâce notamment au travail du collège des médiateurs. Mis à part les quatre person-

nes qui ont été expulsés vers le Mali par un vol charter affrété le samedi, une bonne majorité de ceux qui sont passés devant le tribunal administratif ont été remis en liberté pour vice de forme ! Certains ont rejoint la cartoucherie de Vincennes. Et selon le propre conseiller du ministre de l'Intérieur, Jean-Claude Barreau, « les deux-tiers des sans-papiers seront régularisés ». Pourquoi donc tant de larmes et d'humiliation pour un si piètre « résultat » ? Au moment où ce numéro est mis sous presse, les associations dont le MRAP, le Gisti, Emmaüs-France, Droits Devant ! et le CDSL déclarent « assurer la responsabilité de l'hébergement des sans-papiers relâchés et non régularisables jusqu'à ce que leur droit au séjour soit reconnu ».

Bientôt le 17 octobre

Le 17 octobre 1961, la police parisienne réprimait violemment une manifestation pacifique d'Algériens qui répondaient à un appel du FLN. Signalons ici quelques documents de référence :

- « Les ratonnades d'octobre : un meurtre collectif », Michel Levine, Ramsay, 1985
- « Meurtres pour mémoire », Didier Daeninckx, Gallimard, 1988
- « La bataille de Paris, 17 octobre 61 », Jean-Luc Einaudi, Seuil, 1991
- « Le silence du fleuve », Anne Tristan, Au nom de la mémoire, 1991
- Film documentaire intitulé également « Le silence du fleuve », réalisé par Mehdi Lallaoui, pour France 3 en 1991, Mémoire Vive production, Vidéotheque de Paris
- *Droit et Liberté* n° 201 à 204 qui correspondent aux publications de septembre à décembre 1961

NOUS AVONS REÇU...

Etranger et citoyen. Les immigrés et la politique locale. Collectif sous la direction de Bernard Delemotte, Jacques Chevallier, et avec la collaboration d'Augustin Bayala. Co-édition L'Harmattan / Licorne ; collection « Villes plurielles », Paris, 1996.

Ce petit ouvrage dresse le bilan des *Conseils associés*, terme consacré pour désigner les systèmes de représentation des étrangers au sein des municipalités. Sept expériences, en France, entre 1985 et 1994, illustrent l'intérêt et les limites d'une telle représentation. En particulier, Françoise Jullien présente clairement leur usage à Mons-en-Baroeul (ville de la banlieue lilloise, dont elle est maire), tandis que Gilles de Robien explique pourquoi il mit fin à une telle expérience, à son arrivée à la mairie d'Amiens en 1989. Notons enfin les interventions de Danièle Lochak et Catherine Wihtol de Wenden sur le concept de citoyenneté et sur les expériences de vote immigré dans l'espace communautaire.

Observatoire international des prisons, rapport 1996. Les conditions de détention des personnes incarcérées. Lyon, OIP, juin 1996.

Ce nouveau rapport apporte son lot de scandales et de témoignages sur les traitements indignes réservés aux personnes détenues dans les 29 pays abordés cette année. Il y est notamment fait état : des condamnations à mort et des exécutions ; des décès observés en milieu carcéral ; de l'uti-

lisation de la torture ; des arrestations et détentions arbitraires ou illégales ; des locaux, de l'accès aux soins, de l'hygiène et de l'alimentation ; des caractéristiques de la population carcérale (étrangers, minorités, femmes, mineurs) et du personnel ; des visites et de l'accès à la défense ; des mouvements de contestation et des répressions ; des sanctions disciplinaires et des discriminations ; de l'accès au travail et du travail forcé ; des activités culturelles et sportives.

Notons au passage quelques tristes records : 933 personnes détenues pour 100 000 habitants au Rwanda, 607 aux Etats-Unis, 170 au Maroc (95 pour la France, au même niveau que la Grande-Bretagne ou l'Italie, mais 78 en Allemagne, 74 en Belgique, 36 au Japon) ; la présence avérée de centres de détention secrets (Maroc, Egypte, Zaïre...) ; 299 décès et 941 blessés parmi les détenus des prisons vénézuéliennes (13 grèves de la faim, 6 mutineries réprimées, absences de soins, tortures et même massacres) ainsi que 9 000 cas de détentions arbitraires ; la torture légalisée, depuis octobre 1994, par décret spécial, dans les prisons israéliennes. La France, avec 55 000 détenus au début de l'année, dont près de 22 000 prévenus, pour 183 établissements pénitentiaires pouvant recevoir normalement moins de 50 000 personnes, présente un bilan préoccupant. En particulier, les conditions de santé se détériorent. Le paragraphe introductif résume bien la situation : « *Aucun événement majeur n'est venu marquer la*

vie des prisons françaises en 1995. Où l'on constate pourtant une augmentation constante de la population carcérale et de celle des suicides, un traitement toujours plus hostile réservé aux étrangers, un enfermement dans des cellules qui ne tient pas compte de leur capacité réelle, une proposition de répression accrue à l'égard des mineurs. »

En conclusion, les auteurs observent une nouvelle tendance au durcissement : « *Les pays riches adoptent des politiques toujours plus répressives tandis que dans les pays du sud les autorités pénitentiaires n'assument plus leurs responsabilités.* »

Laurent Canat

Un siècle d'immigrations en France, 1851/1918. David Assouline et Mehdi Lallaoui, Editions Syros, 1996.

La collaboration entre les éditions Syros et l'association « Au nom de la mémoire » se poursuit avec la publication de cet ouvrage, le premier d'une série de trois. Les deux suivants, consacrés aux périodes 1920/1945 et 1945 à nos jours, paraîtront d'ici la fin de l'année.

Le parti-pris méthodologique est clair. Il s'agit de faire le point sur l'histoire des migrations de ce siècle de manière à la fois cohérente et éclatée. La cohérence tient notamment à la présentation chronologique et à la structure globale. Les premiers chapitres décrivent la réalité des populations migrantes en fonction du pays d'origine tandis que les trois derniers organisent documentation et analyse en fonction de thèmes : la politique d'accueil et la xénophobie ambiante, la participation des étrangers aux luttes syndicales et politiques, leur engagement dans la Première guerre mondiale. L'éclatement et la richesse du livre tiennent à la diversité des documents cités intégralement, résumés ou évoqués : travaux de sociologues et d'historiens actuels, documents d'archives (rapports de police, tracts, extraits d'articles de la presse de l'époque, etc).

L'ensemble donne un ouvrage attrayant, riche de portraits, d'anecdotes, d'informations et d'illustrations. Malgré quelques coquilles qui gâchent l'harmonie globale, c'est un livre à offrir, en particulier aux jeunes et aux étudiants que l'histoire de l'immigration intéresse...

Chérifa Benabdessadok

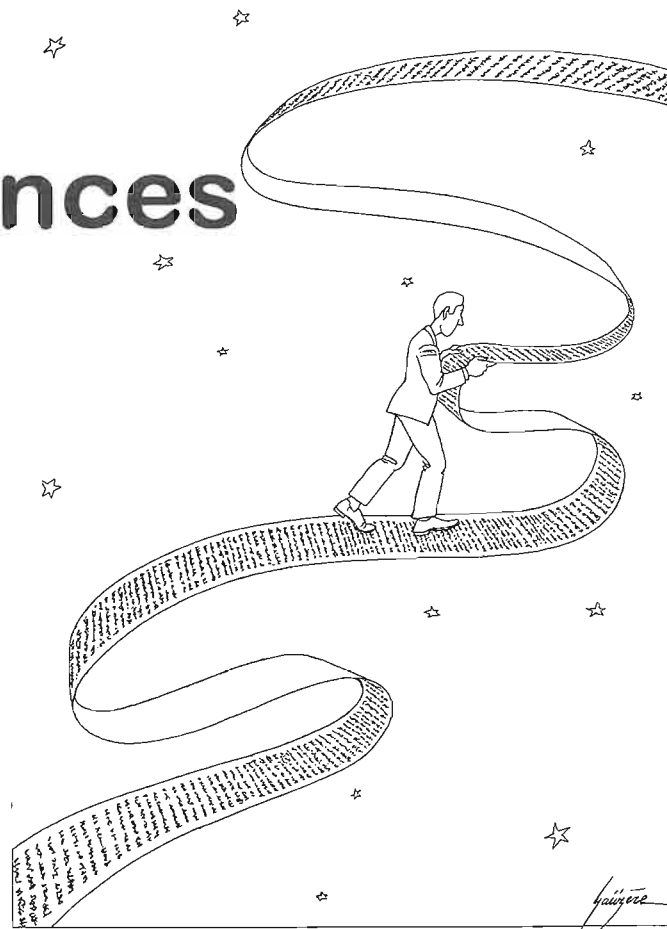
Notre grande inquiétude

L'Association des travailleurs marocains en France (ATMF) a protesté contre l'accord donné par le Maroc à l'envoi de deux charters en l'espace de deux mois et demandé audience à l'ambassade du Maroc avec l'appui d'associations. Cette audience a eu lieu le 12 août. Le MRAP a participé à la délégation. Aux abords de l'ambassade, des forces de police étaient postées ; la préfecture croyait à une manifestation. Il fallut quelques négociations préliminaires pour que la délégation puisse être constituée de plus de trois délégués et de personnes non-marocaines. Finalement la délégation comportait cinq personnes et la présence du MRAP était souhaitée comme « symboliquement importante ».

L'audience s'est déroulée très correctement. Les deux représentants de l'ATMF sont intervenues avec compétence et conviction. J'ai simplement rappelé à la fin de la rencontre notre grande inquiétude en tant que Français car ces opérations musclées renforcent les réflexes racistes et hostiles aux immigrés.

Jean-Bertrand Bary

Testez vos connaissances antiracistes



1 Quel est le premier Africain à avoir réussi le concours de l'agrégation de grammaire française dans les années trente à la Sorbonne ?

- Félix Houphouët Boigny
- Léopold Sédar Senghor
- Ferhat Abbas

2 Comment se nomme le texte adopté par le Congrès du peuple d'Afrique du Sud (ANC) le 26 juin 1955 ?

- L'appel du Congrès
- La charte de la liberté
- La déclaration pour l'égalité

3 En quelle année l'esclavage dans les colonies françaises a-t-il été définitivement aboli ?

- En 1789
- En 1848
- En 1870

4 En quelle année le premier étudiant noir fit-il son entrée à l'université du Mississippi ?

- En 1959
- En 1962
- En 1968

5 Quel est l'auteur de l'article « racisme » dans l'Encyclopédie Universalis ?

- Pierre-André Taguieff
- Albert Memmi
- Michel Wieviorka

6 Quel peintre a participé au congrès constitutif du MRAP le 22 mai 1949 ?

- Marc Chagall
- Pablo Picasso
- Paul Klee

7 A combien d'exemplaires s'est vendu le numéro du journal *L'Aurore* du 13 janvier 1898 dans lequel est publié à la une « J'accuse...! » d'Emile Zola ?

- 3 000 exemplaires
- 30 000 exemplaires
- 300 000 exemplaires

8 Anne Tristan a publié en 1987 un livre-témoignage sur l'implantation du FN dans les quartiers populaires de Marseille. Quel est le titre de ce livre ?

- Retour du Front
- Au Front
- Le Front à découvert

9 A quel peuple avons-nous emprunté le mot « tomate » ?

- Les Gaulois
- Les Norvégiens
- Les Aztèques

10 Selon les classifications des linguistes, combien de langues parle-t-on aujourd'hui sur la Terre ?

- 1 600
- 3 000
- 6 500

11 Abraham Lincoln, président des Etats-Unis pendant la guerre de Sécession et défenseur de l'émancipation des Noirs, a été tué :

- Sur le champ de bataille
- Dans un théâtre
- Dans la salle du Congrès

12 Quel est le dernier pays à avoir officiellement aboli l'esclavage en 1980 ?

- La Mauritanie
- L'Afrique du Sud
- L'Arabie Saoudite

13 Quels sont les deux co-auteurs du Chant des partisans ?

- Joseph Kessel et Maurice Druon
- André Malraux et Jean Moulin
- Louis Aragon et Paul Eluard

14 Isabelle Adjani est de père algérien et de mère allemande. Quel est son prénom arabe ?

- Malika
- Chérifa
- Yasmina

15 La langue française est riche de toutes sortes d'emprunts. A quelle langue a-t-elle emprunté le mot « tohu-bohu » ?

- Swahili
- Hébreu
- Berbère

16 L'expression « échec et mat » du jeu d'échecs vient de l'arabo-persan « shâh mat ». Que signifie cette expression ?

- Le roi est mort
- Le roi est battu
- Echec au roi

17 Un film retraçant la vie de Nelson Mandela est actuellement en tournage. Quel acteur incarnera le rôle du président sud-africain ?

- Denzel Washington
- Sydney Poitier
- Brad Seen

18 Miguel Angel Asturias est le premier écrivain latino-américain auquel a été décerné le prix Nobel de littérature. Quel est son pays ?

- Le Guatemala
- La Colombie
- Le Chili

19 Quel cinéaste a réalisé un film sur Gandhi ?

- Richard Attenborough
- Spike Lee
- Ken Loach

20 Le terme « bougnoule » signifie noir dans la langue à laquelle le français l'a emprunté pour en faire une insulte raciste. A quelle langue appartient ce mot ?

- L'auvergnat
- L'italien
- Le wolof

21 En quelle année la Belgique a-t-elle adopté une loi contre le racisme comparable à celle de la France ?

- En 1970
- En 1981
- En 1986

22 Quel est le nom du ministre français de la Justice qui a présidé les débats parlementaire consacrés à la loi contre le racisme entrée en application en juillet 1972 ?

- Jacques Chaban-Delmas
- Robert Badinter
- René Pleven

23 De quelle origine était Django Reinhardt, grand musicien français de jazz ?

- Italienne
- Tsigane
- Allemande

Pour le plaisir de jouer

24 Le prix Nobel de la paix a été décerné en 1995 à un citoyen britannique, Joseph Rotblat, et à l'association qu'il a créée, Pugwash. Quelle est l'activité de cette association ?

- La lutte contre le racisme
- Contre le nucléaire
- Contre la pollution de l'environnement

25 L'Organisation des Nations-Unies a décrété le 21 mars journée internationale contre le racisme en référence à une manifestation violemment réprimée de Sud-africains noirs. Où s'était déroulée cette manifestation ?

- Johannesburg
- Sharpeville
- Soweto

26 L'écrivain italien Primo Levi a publié un texte puissant et célèbre sur l'univers concentrationnaire nazi intitulé « Si c'est un homme ». Quelle était sa profession ?

- Marin
- Chimiste
- Architecte

27 En quelle année les femmes françaises ont-elles acquis le droit de vote ?

- 1936
- 1944
- 1947

28 Sous l'Ancien Régime et jusqu'en 1819, le seigneur (puis plus tard le roi) pouvait récupérer les biens que l'étranger non naturalisé laissait à sa mort ? Comment appelait-t-on ce droit ?

- Droit régalien
- Droit d'aubaine
- Droit coutumier

29 Qui est l'auteur d'un célèbre poème intitulé « Etranges étrangers » ?

- Jacques Prévert
- Jean Cocteau
- Bertold Brecht

30 Une controverse à propos de la réduction en esclavage des Indiens d'Amérique a opposé en 1550 deux théologiens espagnols, Batholomé de Las Casas et Francisco de Vittoria. Dans quelle ville s'est déroulé ce débat ?

- Barcelone
- Valladolid
- Madrid

Test réalisé par Chérifa Benabdessadok

LE NÉGATIONNISME EST UNE OPÉRATION IDÉOLOGIQUE ANTISÉMITÉ

L'affaire Garaudy a suscité bien des débats. Le devoir de mémoire, dont l'historien honnête et sérieux est la figure emblématique, se trouve au centre des interrogations face à ce qui s'apparente à un tour de passe-passe pour réhabiliter l'antisémitisme le plus radical. Claude Liauzu, professeur à l'université Denis Diderot à Paris, livre sa réflexion personnelle sur la question.

8

« ON DOIT DES EGARDS AUX morts. On ne doit aux vivants que la vérité ». Il est bon de garder à l'esprit cette formule d'Anatole France devant la boîte de Pandore ouverte avec l'affaire Garaudy. Cette affaire aura montré à quel point il est urgent de réfléchir aux conditions de la relance d'un antiracisme en crise face à la résistible ascension des racismes. Révisionnisme ou négationnisme ne sont pas des manifestations de quelque courant historique hypercritique, pratiquant le doute systématique comme vertu du métier, mais bien – jusque dans l'obscénité du souci des détails – une opération idéologique antisémite. Pourquoi une imposture pseudo-scientifique peut-elle progresser – depuis les affaires Faurisson (1978-1980), Roques (1985-1986), Notin (1990) – dans l'Université et dans l'opinion ? Pour des raisons du même ordre que celles

qui expliquent la prégnance dans notre culture (dans nos dictionnaires, ces réserves de mythes comme dit Pierre Bourdieu) de l'idée de « race » pourtant dépassée par l'état des connaissances biologiques et génétiques. Pour des raisons du même ordre que celles qui expliquent l'impact de la notion de « seuil de tolérance » qu'aucun sociologue sérieux ne saurait employer.

Malaise dans la civilisation

L'illusion pédagogique, la conception naïve de ce qu'est le préjugé (1) ne permettent pas de comprendre les ressorts communs du racisme et de l'antisémitisme. Certes, ce dernier présente des caractères particuliers. La tradition antijudaïque du christianisme a nourri notre culture et préparé, en Espagne par exemple dès le XV^e siècle, avec l'obsession de la pureté de sang (« *limpiezza del sangue* »)

et avec l'Inquisition visant les convertis musulmans et juifs, la mise en place de l'Etat totalitaire moderne. L'assimilation entre l'argent et le juif est une autre source, qui a été reprise par une partie du mouvement ouvrier, au moins jusqu'à l'Affaire Dreyfus. De même, le nationalisme triomphant à partir du XIX^e siècle, qui rejette tout corps étranger, toute figure floue de l'identité (le juif, le levantin, le « métèque », l'étranger). Enfin, le génocide nazi, le passage à l'acte de l'instinct de mort, dont Freud annonçait la menace dans « *Malaise dans la civilisation* », ne se confond pas avec la traite, l'esclavage et le racisme colonial d'exploitation. Ce génocide qui émane de l'Etat européen le plus industrialisé et le plus civilisé, qui prétend se fonder sur la science, va plus loin dans l'horreur qu'aucun autre.

La logique de Drumont

Mais ce n'est en rien banaliser la Shoah que de préciser qu'elle résulte d'une conception du monde fondée sur la notion de race posant les différences, qu'elles soient biologiques, ethniques ou culturelles... comme inégalitaires, insurmontables et incompatibles. La logique de Drumont, pour qui la question sociale de la France du XIX^e siècle n'est rien d'autre que le fait juif, est la même que celle de Le Pen, pour qui l'immigration est la cause de tous les maux. Quant à la tentation de minimiser ou négliger les autres déportations pour faire de la Shoah une exception, elle est, comme le souligne Pierre Vidal-Naquet (2), lourde d'effets pervers. Qui sait qu'aucun Tsigane n'a été entendu lors du procès de Nuremberg ? Orientaliste anti-arabe, Bernard Lewis en arrive à nier le génocide arménien pour réserver le monopole du martyr

aux juifs. Gilles Perrault rappelle opportunément dans « *Libertaires et ultra gauche contre le négationnisme* » le danger de délaisser « les crimes qui se situeraient à un échelon inférieur sur on ne sait quelle échelle de Richter de la barbarie ».

Quant à sacraliser le génocide, par exemple par l'emploi de l'expression « *Holocauste* », dessaisir l'historien et confier au juge le pouvoir de dire la vérité, comme le fait la loi Gayssot du 13 juillet 1990, c'est prendre le risque de paraître interdire toute question, d'offrir aux négationnistes le rôle de victimes, de créer le précédent d'une science d'Etat qui pourrait s'appliquer à d'autres domaines (3).

Il est autrement plus important, pour lutter contre le racisme, de s'interroger sur la percée du courant révisionniste. A l'évidence, un tabou a été levé dans les vingt dernières années. La sortie du ghetto effectuée par la secte négationniste s'est faite au même moment que l'affirmation d'une Nouvelle Droite intellectuelle (ce qui ne signifie en rien que celle-ci soit dans son entier révisionniste) dans un climat de retour du refoulé. On n'a pas prêté assez attention à ce que ce révisionnisme coïncidait aussi avec une révision du passé colonial minimisant les crimes et les conséquences racistes. Comme Alfred Grosser l'a montré, toute culture nationale – et la nôtre plus que d'autres – a des problèmes particuliers avec la mémoire ; les Allemands ont su affronter avec plus de courage les zones d'ombre de leur passé, alors que Vichy, l'Algérie demeurent largement occultés.

Mais si la mémoire est une relation entre le présent et le passé, c'est sur la signification politique du génocide dans la France de 1996 qu'il faut réfléchir. Célébrer le cinquantième anniversaire de la libération des camps d'hier, alors qu'on lais-

se les mains libres aux assassins à Srebrenica, c'est aussi une façon d'assassiner la mémoire. De même, à force d'abstraire le génocide des conditions historiques qui l'ont permis, de découpler l'éthique et le politique, on en arrive à se trouver désarmé face à ce phénomène social total qu'est le racisme. Contre

Aucun groupe humain n'est préservé du racisme.

lui, les seuls précédents positifs dans le dernier siècle ont été la mobilisation dreyfusarde ainsi que le Front populaire et la Résistance. Parce que ces mobilisations ont conjugué les droits de l'Homme et le progrès social, parce qu'elles ont fait converger les intellectuels et le mouvement ouvrier ; bref, parce qu'elles ont suscité un profond mouvement social. Faute d'un tel mouvement – auquel ne peuvent suppléer les associations, en dépit de l'intérêt de leur action – le retour de l'antisémitisme est possible aujourd'hui, à partir de la banalisation de tous les racismes. Le discours du Front national est une remarquable orchestration de la crise : le chômage et l'exclusion justifient la dénonciation des élites enjuivées, la dissolution du lien social permet l'exaltation du lien du sang, la crise de l'identité nationale entraîne la dénonciation du « *mondisme* » et la désignation d'un bouc émissaire.

Un événement central

En face, la longue impuissance de l'antiracisme, la retombée des mobilisations non négligeables des années 1980, chez les jeunes en particulier, et la dilapidation d'un capital de légitimité pourtant important, et

turement acquis, imposent d'entreprendre un bilan critique sans complaisance. Les multiples formes de xénophobie et de racisme menacent de devenir un élément central de notre vie politique et d'imprégner profondément notre culture, alors que l'antiracisme est marginalisé, délégué à des commissions confidentielles des partis ou à des observatoires sans pouvoir. Marginal et profondément divisé.

Les polémiques actuelles mettent une fois de plus en lumière les effets pervers du conflit israélo-arabe sur chaque camp et sur la gauche française. Elles révèlent les risques de perversion de l'antiracisme par les idéologues terroristes qui – acharnés à atteindre l'adversaire – demeurent aveugles et sourds aux ravages qui résultent de leurs OPA, au discrédit qui les atteint tous, et, avec eux, les victimes dont ils s'arrogent la propriété. Sans accepter l'assimilation du croissant et de la croix gammée à laquelle voudraient faire croire certains, il faut dénoncer tout à la fois la réalité d'un antisémitisme arabe, les complicités d'hier et d'aujourd'hui avec les idées nazies ou avec quelques survivants du régime, ainsi que ce

que cachent certains débordements de sympathie envers les Palestiniens ou l'Irak. Il faut aussi dire que tous les chemins militants juifs n'ont pas conduit et ne conduisent pas au sionisme. Certains ont choisi l'utopie de la révolution internationaliste ou l'universalisme de l'esprit des Lumières. C'est un choix qu'il n'est pas interdit de préférer aux nationalismes quels qu'ils soient : « *Lippu, hirsute, hideux* » : il ne s'agit pas du juif Süss de la propagande nazie, mais de Yasser Arafat vu par un dirigeant du Likoud (4). Aucun génocide ne prémunit le peuple qui en est victime contre la tentation d'infliger le même traitement à d'autres peuples. Aucun groupe humain n'est préservé du racisme et un certain type d'interprétation de l'Ancien Testament a nourri la culture intégriste qui a conduit au massacre d'Hébron et en laisse craindre d'autres.

Mais, surtout, empêtrés dans ces contradictions et dans ce conflit, nous accumulons du retard par rapport à un nouveau front. Nous ne sommes pas préparés à affronter les conditions constitutives de ce qui apparaît comme un néo-racisme en cours de formation, lié à la mondialisation. Car c'est bien

à cette échelle désormais que se jouent les choses. En Occident prend corps un racisme de minorité nantie, qui se sent menacée par le grouillement de la misère humaine, qui justifie ses privilèges par l'excellence de sa civilisation, qui est hantée par sa décadence, par le spectre de l'invasion des faméliques, de la violence des fanatiques. En face, c'est-à-dire dans nos banlieues, comme dans les camps palestiniens et dans une partie du tiers monde, les exclus peuvent fournir une masse manipulable par les déchaînements d'un Dieu de haine. Cesser d'opposer les unes aux autres les luttes contre l'antisémitisme, contre les racismes Nord-Sud et contre la xénophobie anti-immigrée, procéder à l'aggiornamento d'une culture démocratique partout menacée, voilà qui est urgent. ♦

Claude Liauzu

- (1) Bien analysée par P.A. Taguieff
 - (2) *Le Monde*, 4 mai 1996
 - (3) L'holocauste est le sacrifice religieux par le feu d'un animal. Cf. dans *Le Monde* du 21 mai l'article de Francis Martens et, sur la loi Gayssot, celui de Madeleine Rebérioux
 - (4) *Libération*, 29 avril 1996
- Le titre et les intertitres sont de la rédaction

9

Le « facteur G » a failli frapper

Le quotidien anglais *The Guardian* publiait un article le 18 avril dernier dans lequel est raconté un scénario assez original. Il s'agit du blocage de la parution d'un livre intitulé « *Le facteur G, l'intelligence générale et ses simplifications* » écrit par Christopher Brand, maître de conférences de psychologie à l'université d'Edimbourg. L'ambition de l'auteur est de proclamer l'infériorité de l'intelligence des Noirs par rapport aux Blancs. D'après les extraits rapportés par *The Guardian*, il a notamment déclaré que les mères célibataires « doivent être encouragées à avoir des relations sexuelles avec des garçons de QI plus élevé. Nous pourrions expliquer à ces filles que ce serait hautement avantageux ». Son propos n'a pas dépassé sa pensée, il ajoute un peu plus loin : « Je suis absolument fier d'être raciste au sens scientifique du mot. C'est un fait scientifiquement avéré : les Américains noirs sont moins intelligents que les Américains blancs ».

La maison d'édition qui a signé un contrat avec cet auteur a changé d'avis le jour-même où le livre devait paraître. La direction a fait savoir qu'elle ne voulait pas « être associée à un livre affirmant des thèses que nous trouvons répugnantes ». Elle a également expliqué cette tardive prise de conscience : « Nous publions environ 1 200 livres par an et ce n'est pas la politique de la direction générale de les regarder tous à la loupe ». Voilà une bien curieuse politique éditoriale.

Jean-Jacques Kirkyacharian

EN BREF

■ Selon un rapport du Bureau international du travail, les femmes sont payées en moyenne 25 % de moins que les hommes. Parmi les rares progrès enregistrés, le BIT note l'augmentation du nombre de femmes qui se syndicalisent.

■ Selon une dépêche de l'AFP en date du 21 juin, Le Pen a décidé de porter plainte devant la Commission européenne des droits de l'homme en rapport avec l'affaire du détail pour laquelle il avait été condamné. Cette requête fait suite à l'arrêt de la Cour de cassation qui avait rejeté son pourvoi contre l'arrêt de la cour d'appel de Versailles.

Une victoire juridique

Le tribunal de grande instance de Nanterre a interdit au FN-RATP, par un jugement du 7 juin, de se prévaloir de la qualité de syndicat professionnel. La direction de la RATP et les syndicats avaient dénoncé l'utilisation du sigle de l'entreprise et le fait que ses statuts n'étaient pas conformes à l'objet des syndicats tels que défini dans le code du travail. Selon l'hebdomadaire de la CGT, *La Vie ouvrière*, le tribunal a considéré que « l'utilisation du sigle FN avec le nom de l'entreprise au sein de laquelle il entendait se constituer en tant que tel pour se dénommer, était bien la manifestation ostentatoire et tutélaire des opinions du parti politique du même nom en vue de leur promotion. » Aussi le tribunal a-t-il fait interdiction au FN-RATP de se prévaloir en toutes circonstances de la qualité de syndicat professionnel et d'utiliser le sigle RATP sous peine d'amende.

Université d'été du Front national

C'est avec le soutien du maire divers droite que le Front national tient son université d'été à la Grande-Motte, dans l'Hérault, du 26 au 30 août. Un collectif regroupant des associations (dont le comité local du MRAP), des organisations politiques et syndicales a appelé à une manifestation le 2 juillet.

Fichier juif

Au terme de quatre années de travaux, la commission Rémond remet au Premier ministre son rapport sur le « fichier juif » le 3 juillet. Cette commission avait été créée au lendemain de la découverte dans les archives du ministère des Anciens combattants de fichiers de juifs établis sous l'Occupation. Selon les auteurs de cette étude publiée chez Plon, les fichiers en question montrent de près la traque dont les juifs font l'objet mais ils ne constituent pas les fichiers établis pour la déportation et la collaboration.

Toubon censuré

Le Conseil constitutionnel a invalidé, par une décision du 16 juillet, trois des dispositions contenues dans la loi dite Toubon sur le terrorisme. Il s'agit de la disposition qui aggravait la répression de l'aide au séjour irrégulier, de cel-

le qui consistait à permettre les perquisitions durant la nuit au domicile des personnes soupçonnées de terrorisme ; celles-ci ne pourront être autorisées qu'en cas de flagrant délit. La troisième disposition supprimée par le Conseil constitutionnel concernait l'application rétroactive des nouvelles dispositions pénales dans les territoires d'outre-mer. Le MRAP considère que cette censure est incomplète dans la mesure où la protection des personnes venant en aide à des irréguliers ne concerne que les parents en ligne directe et les conjoints mariés excluant notamment les concubins et les membres d'associations apportant une aide caritative ou humanitaire.

Disparition de Paul Touvier

Paul Touvier, le seul Français à avoir été jugé et condamné en 1994 pour crimes contre l'Hu-

manité, est décédé des suites d'un cancer le 17 juillet à l'hôpital des prisons de Fresnes. Il avait été pendant l'occupation chef de la Milice de Lyon et la cour d'assises des Yvelines l'avait condamné à la prison à perpétuité. L'autre Français vivant mis en examen pour crimes contre l'Humanité est Maurice Papon ; la chambre d'accusation de la cour d'appel de Bordeaux doit se prononcer dans le courant du mois de septembre sur son renvoi en cour d'assises.

Sahara occidental

« L'Association des familles de prisonniers et disparus sahraouis (Afa-predesa) nous communique que les huit Sahraouis arrêtés après les manifestations pacifiques des 11 et 12 mai 1995 à El Ayoun, manifestations qui demandaient l'organisation du référendum d'autodétermination du Sahara oc-

cidental, n'ont toujours pas été libérés malgré les engagements pris par le roi du Maroc le 8 juillet 1995. Ces huit jeunes ont été jugés à Rabat par un tribunal militaire et condamnés à des peines de prison allant de quinze à trente ans, à l'issue d'un procès expéditif qui a duré trois heures ! Cette peine a été ramenée à un an par le roi et ce, grâce à la pression exercée par la Communauté européenne. Le MRAP demande que le roi respecte ses engagements et libère immédiatement ces jeunes gens. » Communiqué du MRAP du 22 juillet.

La Turquie malade de ses prisons

Les militants turcs emprisonnés qui menaient une grève de la faim depuis plus de deux mois l'ont arrêtée le 27 juillet à l'issue d'un accord avec le gouvernement. Douze personnes sont mortes avant que celui-ci ne se décide à promettre l'amélioration des conditions de vie des détenus qui était la seule revendication des grévistes. Le mouvement avait touché plus de deux cents prisonniers politiques. Selon la Fédération internationale des droits de l'homme, « Les mauvais traitements et autres tabassages à coups de barre de fer y sont systématiques, la torture coutumière, les viols monnaie courante, les conditions sanitaires cauchemardesques, la nourriture immangeable, l'entassement inhumain, etc. » (*Le Monde* 25.07).

Carpentras, le retour de l'extrême droite

L'enquête sur les profanations du cimetière juif de Carpentras en mai 1990 a pris une nouvelle tournure à la faveur des déclarations d'un ex-sympathisant du PNFE (Parti nationaliste français et européen) qui s'est de lui-même présenté le 30 juillet aux Renseignements généraux pour livrer son secret. Le lendemain, quatre autres personnes ont été arrêtées. Tous les cinq étaient fichés par les RG comme « membres ou proches du PNFE ». Le MRAP s'est constitué partie civile.

Si nous restons en Algérie...

L'évêque d'Oran, Mgr Henri Claverie, a été assassiné ainsi que son chauffeur le 1^{er} août dans l'explosion d'une bombe. Algérien de naissance depuis quatre générations, Mgr Claverie était membre du Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux. Il avait quelques mois auparavant rassemblé dans un recueil publié chez Karthala sous le titre « Lettres et messages d'Algérie » une série de textes écrits entre octobre 1988 et novembre 1995 dans lesquels il dénonçait autant la violence terroriste que les difficiles conditions de vie de la majeure partie de la population. Il avait notamment déclaré après le monstrueux assassinat des moines de Tibhirine : « Si nous res-

tons en Algérie, c'est pour donner notre vie pour sauver l'avenir, plutôt que de quitter ce pays pour sauver notre vie ».

Islam de France

Le recteur de la mosquée de Paris, Dalil Boubakeur, et le directeur de celle de Lyon, Kamel Kabtane, ont annoncé le 16 août la création d'un Conseil supérieur des mosquées de France. Ce conseil serait appelé à devenir « une structure permanente de concertation et d'échange » avec les pouvoirs publics et les autres cultes. Une excellente initiative dans le sens de la normalisation et de l'organisation de l'Islam en France pour son adaptation au système qui régit les rapports entre les cultes et l'Etat si elle ne se présentait pas comme une riposte aux activités d'une autre structure fédérative, le Haut Conseil des musulmans de France.

Procès le 18 octobre

La fédération MRAP de Seine-Saint-Denis a déposé plainte pour incitation à la haine raciale contre Charles Camard, conseil municipal de Bobigny. L'élu FN a proféré au cours d'une audience publique du conseil municipal, le 28 mars dernier, des propos qui devraient tomber sous le coup de la loi de 1972. Tous les clichés habituels du discours FN sont passés : l'incompatibilité intrinsèque des cultures, le nombre de personnes étrangères ou d'origine

étrangère et bien sûr l'appel à la préférence nationale etc. L'audience aura lieu le 18 octobre à la 1^{ère} Chambre du tribunal correctionnel de Bobigny. Le MRAP y sera représenté par maître Pariente.

Annnonce d'autodafé

Après l'affaire de la censure à la bibliothèque d'Orange, Dany Cohn-Bendit, Bernard Kouchner et André Glucksmann ont pris l'initiative d'une pétition par laquelle ils invitent les écrivains à organiser une foire du livre à Orange même. Le doyen de l'inspection générale des bibliothèques a en effet effectué à la demande du ministre de la Culture une mission d'information auprès de la bibliothèque d'Orange. Il fait état des pratiques de contrôle autoritaire et de censure exercées par les responsables de la mairie FN auprès des employés. Le seul moyen dont dispose légalement l'Etat pour s'opposer à ces pratiques annoncées d'autodafé est la suppression ou la diminution des subventions. Le maire, Jacques Bompard, a également interdit par un arrêté municipal, qui aurait été pris entre le 24 juillet et le 31 août, la distribution de tracts sur la voie publique. Le Préfet du Vaucluse a saisi le tribunal administratif de Marseille pour sursis à exécution et annulation de la décision municipale.

Infos rassemblées par Chérifa B.

EN BREF

■ Plainte du Front national contre le MRAP et l'ATMF. Audience le 5 septembre. Compte-rendu dans notre prochaine édition.

■ Dans plusieurs villes de France, des associations dont les comités locaux du MRAP se sont regroupés pour protester contre les arrêtés « anti-mendicités » qui ont assailli les SDF durant ces mois d'été.

■ La radio israélienne a annoncé le 25 août une éventuelle prochaine rencontre entre le nouveau Premier ministre israélien et Yasser Arafat.

Véronique et Sarah sont libres !

C'est en mai dernier que l'avocate de Véronique Akobé déposait un recours en grâce auprès du président de la République. Cette Ivoirienne avait été condamnée en 1990 à vingt ans de prison pour avoir tué le fils de son employeur et blessé celui-ci. Comme dans le cas de Sarah Balabagan, dont la médiatisation a fait émerger à nouveau la question du comportement esclavagiste de patrons sans scrupule, Véronique Akobé accusait ses « maîtres » de lui avoir fait subir des sévices sexuels confirmés par les expertises médicales. Le recours de l'avocate a été fortement appuyé par l'action d'un comité de soutien et la mobilisation de l'AVFT (Association contre la violence faite aux femmes au travail). Celle-ci a toujours soutenu que la jeune Ivoirienne avait été condamnée « sur des préjugés de classe, de sexe et de race ». Graciée par Jacques Chirac, Véronique Akobé a été libérée de prison le 3 juillet. Sarah Balabagan a elle aussi été libérée, le 31 juillet, de la prison où elle a été incarcérée pendant deux ans. Elle a aussitôt été expulsée vers son pays, les Philippines. La jeune femme a déclaré aux journalistes avoir l'ambition de devenir avocate pour défendre les pauvres.

Chérifa B.

Les réponses au questionnaire

1/ Léopold Sedar Senghor

L'encyclopédie Universalis, article *Senghor*

2 / La Charte de la Liberté.

Publiée intégralement dans *Différences* trimestriel n° 96, décembre 1989 intitulé « Apartheid, anatomie d'un crime d'Etat »

3 / : 1848

Encyclopédie article *Esclavage*

4 / : 1962

Idem, article *Noirs*

5 / : Albert Memmi

6 / : Chagall

Droit et Liberté n° 29, 1^{er} juin 1949

7 / : 300 000

« J'accuse...! La vérité en marche »,

Emile Zola, Ed. Complexe, 1988

8 / : Au Front

Publié au Seuil

9 / : Les Aztèques

Dictionnaire Le Robert

10 / : 6 500

L'encyclopédie, article *Langue*

11 / : Dans un théâtre

Idem, article *Etats-Unis*

12 / : La Mauritanie

Série *Textes et documents pour la classe* du CNDP, n° 663, 1^{er} au 15 novembre 1995, thème « Les abolitions de l'esclavage »

13 / : Kessel et Druon

14 / : Yasmina

« Nos ancêtres les bougnoules », Alain Nimier et César Garnier,

L'Harmattan; cité dans *Différences* n° 106, septembre 1990

15 / : L'hébreu

Dictionnaire Le Robert

16 / : Le roi est mort

17 / : Sydney Poitier

Libération du 16 avril 1996

18 / : Le Guatemala

Liste des prix Nobel depuis sa création dans l'Encyclopédie

19 / : R. Attenborough

20 / : Le wolof

Dictionnaire Le Robert

21 / : 1981

« Chronique du flagrant racisme », co-édition La Découverte / MRAP, 1984, préface de Casamayor

22 / : René Pleven

Idem

23 / : Tsigane

in « Nos ancêtres les bougnoules », op.cité

24 / : Contre le nucléaire

Thésaurus de l'Encyclopédie Universalis

25 / : Sharpeville

Idem que la source n° 2

26 / : Chimiste

Éditions Julliard

27 / : 1944

L'encyclopédie article *vote*

28 / : Droit d'aubaine

Différences n° 60, octobre 1986, article « Le droit d'aubaine »

29 / : Prévert

30 / : Valladolid

L'Encyclopédie universalis, article *Indiens*

Disparition de trois amis membres du MRAP

L'abbé Jean Pihan, ancien membre du Bureau national puis de la présidence et du comité d'honneur, est mort à 84 ans dans la communauté où il s'était retiré à Issy-les-Moulineaux. Dans une lettre adressée au MRAP, Charles Palant rappelle que l'abbé Pihan avait été arrêté et torturé pour son activité au sein de la Résistance. « Il est resté toute sa vie fidèle aux valeurs humaines de fraternité vraie. De celles qui donnent au Bon Dieu qu'il servait un visage humain, et aux hommes de sa trempe quelque chose de divin. Venu au MRAP dans les années soixante, il avait contribué à la création du Centre de Liaison des Educateurs contre les préjugés racistes. Dans sa dernière lettre, reçue au début du mois de juillet, il me disait son amitié et ses vœux pour l'avenir, d'une écriture tremblée, à peine lisible. Une dernière fois j'ai lu de lui les mots du cœur.»

Marie-Noëlle Bornibus, membre du comité de Roanne, est morte brusquement dans sa maison le 24 juillet. Depuis le dernier congrès elle représentait la fédération de la Loire au Conseil national. Paul Muzard était à ses obsèques le 27 juillet. Il a rappelé que « fille d'un déporté-résistant, Marie-Noëlle était comme hantée par la menace du retour des nationalismes fascistes. Particulièrement meurtrie par les atrocités de la "purification ethnique", elle a milité de toutes ses forces pour un soutien actif aux démocrates et pacifistes de l'ex-Yougoslavie. C'est ainsi qu'elle nous a représentés à la première session du Tribunal Permanent des Peuples à Berne, et plus récemment à la réunion de Tuzla convoquée à l'initiative de la fédération européenne des citoyens (Helsinki). Tous ceux qui l'ont approchée garderont un souvenir ému de son optimisme et de son intransigeance.»

Michel Robert, juriste, africaniste et militant anticolonialiste, est mort au mois de juillet. Je suis allé à ses obsèques et, comme le représentant des éditions Karthala, j'ai tenu à parler de notre travail commun et de notre amitié mutuelle; car c'était un militant infatigable et un ami chaleureux. Il était très connu dans les milieux de l'ONU, des ONG et auprès de la mission portugaise, à cause de son action inlassable en faveur du peuple de Timor-Est. Je le savais malade, mais j'avais cru ce printemps qu'il était tiré d'affaire.

Nos amis auraient souri si on les avait tenus pour irremplaçables. Ce qui est sûr c'est que nous aurons du mal à accepter leur disparition.

Jean-Jacques Kirkyacharian

Différences

89, rue Oberkampf
75543 Paris Cedex 11
Tél. : 43 14 83 53
Télécopie : 43 14 83 50

•
Directeur de la publication
Mouloud Aounit

•
Gérant bénévole
Martial Le Nancq

•
Rédactrice en chef
Cherifa Benabdessadok

•
Administration - gestion
Patricia Jouhannet

•
Abonnements
Isabel Dos Martires
120 F pour 11 numéros/an
12 F le numéro

•
Maquette
Cherifa Benabdessadok

•
Impression
Montligeon
Tél. : 33 85 80 00

•
Commission paritaire
n° 63634 ISSN 0247-9095
Dépôt légal 1996-8